

Commune d'Olemps

<i>Membres du Conseil Municipal</i>	
<i>En exercice :</i>	<i>23</i>
<i>Présents :</i>	<i>18</i>
<i>Représentés :</i>	<i>3</i>
<i>Absents :</i>	<i>2</i>
<i>Ayant pris part au vote :</i>	<i>21</i>

Séance publique du 27 mars 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 27 mars à vingt heures, le Conseil municipal, régulièrement convoqué le 21 mars, s'est réuni en séance publique à la Mairie sous la présidence de Mme Sylvie LOPEZ.

Mmes Ghislaine CRAYSSAC, Régine DE RODAT, Françoise GALEOTE, Danièle KAYA-VAUR, Sylvie LOPEZ, Valérie MARJAC, Magali POQUET, Francine TEISSIER, Huguette THERON-CANUT ;
M. Sébastien FABRE, Marc HENRY-VIEL, Pierre MALGOUYRES, Michel PELLETIER, Pascal PRINGAULT, Dominique ROMULUS, Edmond ROUTABOUL, Stéphane SANSAC, Maurice TEULIER.

Absents-excusés :

Mme Sandrine AUBRY représentée par M. Stéphane SANSAC
M. Yoan ENCAUSSE représenté par Mme Sylvie LOPEZ
M. Jean GARGUILLO représenté par Mme Huguette THERON-CANUT

Absents :

Mme Karine MINIC
Mme Kedna THOMAS

Secrétaire de séance : Mme Huguette THERON-CANUT

**Délibération n°
DL20230305**

AFFECTATION DU RESULTAT 2022

Le conseil municipal, réuni sous la présidence de Madame Sylvie LOPEZ, après avoir adopté le compte administratif de l'exercice 2022, dont les résultats, conformes au compte de gestion, se présentent comme suit :

- En section de fonctionnement :
 - o Un excédent de fonctionnement de **265 310,56€**
 - En section d'investissement :
 - o Un déficit d'investissement de **126 683,68€**
 - o Un excédent d'investissement reporté de **207 100,81€**
- Soit un excédent de financement de la section d'investissement **80 417,13€****

Le déficit d'investissement est automatiquement reporté en dépenses d'investissement en 2023

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE :

- D'affecter, au budget 2023, le résultat de fonctionnement de l'exercice 2022 de la façon suivante :
 - o En recettes de fonctionnement sur la ligne budgétaire 002 « excédent de fonctionnement reporté » pour un montant de **100 000,00€**
 - o En section d'investissement, au compte 1068 « excédents de fonctionnement capitalisés » pour un montant de **165 310,56€**

Fait à Olemps, les jour, mois et an susdits.
Pour extrait conforme,

Le Maire,
Sylvie LOPEZ



La secrétaire de séance
Huguette THERON-CANUT

